

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Chauffeur/chauffeuse poids lourds		Code fonction • 6.10.002	
2. But de la fonction Conduire des camions pour le transport de matériaux, des ordures ménagères ainsi que des véhicules spéciaux tels que : arroseuses, balayeuses, multi-bennes, saleuses, véhicules équipés de "polypes", lame à neige, remorque.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la conduite de véhicules lourds; le service des chantiers de l'Etat aux décharges publiques, gravières, entreprises, pour l'approvisionnement et le déchargement de matériaux divers; - le transport de personnes sur leurs lieux de travail; la responsabilité du chargement et du transport de matériaux divers destinés à la réfection des routes en général, tels que : revêtements, canalisation, bitumage ou le transport des ordures ménagères aux décharges publiques; - l'intervention avec des véhicules équipés de lames à neige ou de saleuses (lorsque les circonstances atmosphériques l'exigent); - l'entretien de véhicules comprenant : la vidange, le graissage, le lavage, la batterie, l'état des pneus; - le signalement au chef mécanicien des réparations à effectuer sur les véhicules; - l'exécution de travaux divers au dépôt; la tenue à jour des carnets d'entretien des divers véhicules utilisés, l'établissement d'un rapport kilométrique journalier; l'application de la loi sur la circulation routière; 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	C	B	E	C	E	Cl. max. 08
Points	12	4	26	11	25	Total 78